DASRI / Déchets associés aux soins à risque infectieux

URPS Médecin Libéral EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Dans quel bac déposer vos déchets ?

Déchets d'activités de soins présentant un risque infectieux ou assimilés

Piquants/Coupants/Tranchants

agrafes, aiguilles, ampoules d'injection, cathéters, ciseaux, lames de rasoirs ou bistouris, pinces métalliques, seringues serties, stylos d'injection

Déchets mous si risque infectieux identifié

compresses, pansements, bandes, cotons, changes à usage unique gants, masques

Autres

tubulures, poches, redon, matériels souillés par des médicaments anticancéreux (diffuseurs vides), flacons avec restes de médicaments, sonde urinaires, tubes à prise de sang



Récupération des déchets tranchants, dangereux ou infectés **(DASRI)**

Déchets valorisables

Plastiques*

Emballages en plastique et ustensibles en plastiques valorisables

Cartons

emballages en carton, papiers non confidentiels, notices

Verres

flacons en verre vides (sérum, physiologique)

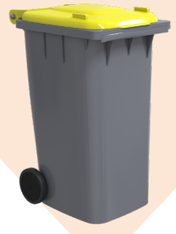

Déchets ménagers recyclables

Déchets assimilables aux déchets ménagers

Protections d'emballages

Papiers bulles et films en plastique non valorisables,

Déchets sans risque infectieux

tubulures de perfusion, gants, masques, calots, poches plastique, changes à usage unique poches urinaire et poches stomie, pansements, compresses



Déchets résiduels non recyclables

Déchets chimiques/toxiques

Médicament anticancéreux périmés, déchets type diffuseur non administrés



Conteneurs rigides pour déchets cytotoxiques (pour incineration à 1200°C)

Médicament périmés, piles & accumulateurs



Conteneurs spécifiques proposés par le prestataire de collecte ou retour pharmacien pour les médicaments

Retrouvez sur le site de l'URPS ML BFC – www.urps-ml-bfc.org
l'ensemble des informations sur les DASRI

***Seuls certains plastiques sont valorisables - Pour plus d'infos rdv sur www.urps-ml-bfc.org**